

ADR - Formation conducteurs - Transport de matières dangereuses - Spécialisation citernes recyclage**Financement**Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif**Organisme responsable et contact**AFTRAL - GIRONDE
CELINE LODEHO
05.49.88.61.03
CELINE.LODEHO@AFTRAL.COM**Accès à la formation****Publics visés :**Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salaré(e)
Actif(vé) non salarié(e)**Sélection :**

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Etre titulaire d'un certificat de formation de base en cours de validité ET des spécialisations « citernes chimique » ET « citernes gaz » en cours de validité (au jour de l'examen). OU Etre titulaire d'un certificat de formation de base en cours de validité ET d'une spécialisation « citernes » en cours de validité (au jour de l'examen).

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Conducteurs routiers destinés à transporter, en national et en international, des matières dangereuses des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9 - En citernes fixes ou démontables d'une capacité supérieure à 1m3 - En véhicules-batteries d'une capacité totale supérieure à 1m3, ou - En conteneurs-citernes, citernes mobiles ou CEGM d'une capacité individuelle supérieure à 3m3. Identifier et appliquer les connaissances techniques, réglementaires et professionnelles autorisant le transport des matières dangereuses des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9, en citernes conformément à la réglementation ADR (8.2) et à l'arrêté TMD (annexe I § 4). Pour les titulaires de la spécialisation Classe 1, et/ou de la spécialisation Classe 7, identifier et appliquer les prescriptions relatives au transport, en citernes, des matières de ces classes.

Contenu et modalités d'organisation

Appréhender le contexte réglementaire de la formation Identifier les différents types de véhicules-citernes et leurs spécifications techniques Appliquer les prescriptions optimisant la sécurité lors du chargement / déchargement des citernes Identifier les documents obligatoires et appliquer les règles de signalisation et de placardage des véhicules Optimiser la sécurité durant le transport Assurer sa sécurité, celle des tiers et de l'environnement en situation d'incident / accident Mettre en application ses acquis Examiner et traiter les questions diverses

Contrôle des connaissances

Durées de la formation *14h en cours du jour

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Non renseigné

Validation(s) Visée(s)**ADR - Formation conducteurs - Transport de matières dangereuses - Spécialisation citernes recyclage - Sans niveau spécifique** Éligible au CPF**Et après ?****Suite de parcours**

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00201347	du 01/01/2021 au 31/12/2021	(33)	AFTRAL - GIRONDE			
00234770	du 01/01/2022 au 31/12/2022	(33)	AFTRAL - GIRONDE			
00314252	du 02/01/2023 au 31/12/2023	(33)	AFTRAL - GIRONDE			
00412596	du 02/01/2023 au 31/12/2025	(33)	AFTRAL - GIRONDE			